

06-27

Pour publication immédiate
Le 28 février 2006

INFRACTION À LA *LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL* : MARATHON PULP INC. REÇOIT UNE AMENDE DE 65 000 \$

THUNDER BAY (Ontario) – Marathon Pulp Inc., une compagnie qui gère une usine de pâtes et papiers établie à Marathon (Ontario), a été condamnée, le 24 février 2006, à une amende de 65 000 \$ pour avoir enfreint la *Loi sur la santé et la sécurité au Travail*. Sa négligence a causé une blessure au bras d'un employé.

Le 16 novembre 2004, un travailleur faisait fonctionner un séchoir de pulpe (une machine à sécher le papier) quand son bras gauche s'est pris à l'intérieur de la machine, où il a été fracturé. Au moment de l'accident, le travailleur manipulait du papier, le déplaçant à la main d'un compartiment du séchoir à un autre. Il s'est blessé alors qu'il se pencha pour attraper le bord d'entrée du papier pendant que le séchoir était en marche. Une enquête du ministère du Travail a révélé qu'il n'y avait pas de dispositif de protection pour empêcher l'accès à un point de pincement de la machine. L'accident s'est produit à l'usine de la compagnie située au 1 Mill Road, à Marathon.

La compagnie Marathon Pulp Inc. a plaidé coupable, en sa qualité d'employeur, d'avoir omis de veiller à ce que le séchoir de pulpe soit muni d'un dispositif de protection ou d'un autre dispositif empêchant l'accès aux points de pincement, conformément à l'article 25 du règlement relatif aux établissements industriels. Cela représente une infraction à l'alinéa 25(1)c) de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

L'amende a été imposée par M. Bruce Leaman, juge de paix à la Cour de justice de l'Ontario siégeant à Thunder Bay. La cour a également imposé la suramende de 25 p. 100 qui est prévue par la *Loi sur les infractions provinciales*. La suramende est mise dans un compte spécial du gouvernement provincial qui sert à aider les victimes d'un crime.

-30-

Renseignements :
Lionel Tona
Ministère du Travail
416 326-1407

Line Forestier
Procureure de la Couronne
Direction des services juridiques
Ministère du Travail
416 326-7987

Renseignements généraux

Lieu : Cour de justice de l'Ontario
110, rue Archibald Nord,
Thunder Bay (Ontario)

Juge : M. Bruce Leaman, juge de paix

Date et heure : Le 24 février 2006, à 13 h 30

Défendeur : Marathon Pulp Inc.

Affaire : Infraction à la
Loi sur la santé et la sécurité au travail

Available in English

www.labour.gov.on.ca